

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-CF253

présenté par
M. de Courson et M. Piron

ARTICLE 58

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Supprimer l'alinéa 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la disposition selon laquelle, lorsqu'une commune ne perçoit pas, en 2015, de dotation forfaitaire, sa dotation forfaitaire est divisée par deux en 2016.